

N° 86

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 1996-1997

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1996.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation (1) sur le projet de loi de finances pour 1997, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Alain LAMBERT,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPÉCIALES
(Deuxième partie de la loi de finances)

ANNEXE N° 40

JOURNAUX OFFICIELS

Rapporteur spécial : Mme Marie-Claude BEAUDEAU

(1) Cette commission est composée de : MM. Christian Poncelet, *président* ; Jean Cluzel, Henri Collard, Roland du Luart, Jean-Pierre Masseret, Mme Marie-Claude Beauveau, MM. Philippe Marini, *vice-présidents* ; Emmanuel Hamel, René Régnauld, Alain Richard, François Trucy, *secrétaires* ; Alain Lambert, *rapporteur général* ; Philippe Adnot, Denis Badré, René Ballayer, Bernard Barbier, Jacques Baudot, Claude Belot, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Roger Besse, Maurice Blin, Joël Bourdin, Guy Cabanel, Auguste Cazalet, Michel Charasse, Jacques Chaumont, Yvon Collin, Jacques Delong, Yann Gaillard, Hubert Haenel, Jean-Philippe Lachenaud, Claude Lise, Paul Loridant, Marc Massion, Michel Mercier, Gérard Miquel, Michel Moreigne, Joseph Ostermann, Jacques Oudin, Maurice Schumann, Michel Sergent, Henri Torre, René Trégouët.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10ème législ.) : 2993, 3030 à 3035 et T.A. 590.

Sénat : 85 (1996-1997).

Lois de finances.

SOMMAIRE

PRINCIPALES OBSERVATIONS	3
I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE POUR 1997	4
A. EVOLUTION GLOBALE.....	4
B. LES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES D'EXPLOITATION.....	4
1. <i>Les recettes prévisionnelles</i>	4
2. <i>Les dépenses prévisionnelles</i>	5
C. LES OPERATIONS EN CAPITAL.....	6
II. UN BUDGET EN EXCEDENT MARQUE PAR UN DESEQUILIBRE FINANCIER DES PRESTATIONS	8
A. L'ÉVOLUTION DES RECETTES.....	8
B. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES.....	10
1. <i>Les dépenses ordinaires</i>	11
2. <i>Les dépenses en capital</i>	12
C. L'EXCÉDENT D'EXPLOITATION ET LE REVERSEMENT EFFECTUÉ AU TRÉSOR.....	13
III. QUELQUES PISTES D'EVOLUTION DES JOURNAUX OFFICIELS	14
A. LA RECHERCHE DE GAIN DE PRODUCTIVITÉ ET LES PROBLÈMES DE SOUS-TARIFICATION.....	14
B. LA RÉOLUTION DU PROBLÈME DES RETRAITÉS.....	14
C. L'ÉVENTUELLE REMISE EN CAUSE DES PRIVILÈGES D'IMPRIMERIE.....	15

PRINCIPALES OBSERVATIONS

① En 1997, les Journaux officiels devront poursuivre l'effort d'adaptation du processus de production pour améliorer la productivité et réaliser des économies. Un effort particulier devrait porter sur le développement de la saisie à la source et la diminution des coûts de revient de certaines éditions.

② Ensuite, la direction des Journaux officiels a prévu de terminer en 1997, la mise à jour de la base de données permanente "*codes et brochure*" afin de valoriser l'offre de ses services en matière de production éditoriale et d'améliorer les ventes de ses publications. Dans le même temps, la direction des Journaux officiels prévoit de créer un nouvel outil de production intégré des bases de données LEGI et LEX.

③ Le nombre d'emplois restera stable en 1997, comme en 1996. Les effectifs définitifs nécessaires au fonctionnement de la chaîne de production ont fait l'objet de négociations catégorielles avec les partenaires sociaux qui ont abouti à la détermination définitive des effectifs au 1er janvier 1995, avec une réduction des effectifs de plus de 10 %. En définitive, 65 personnes (Direction et SACI-JO) sont partis entre 1993 et 1995 sur la base du volontariat.

④ Enfin, pour répondre à certaines observations du rapport d'audit de l'inspection générale des finances, réalisé auprès des Journaux officiels en 1995, la direction a prévu de réexaminer l'ensemble de sa politique tarifaire en matière de publication, à partir des résultats fournis par une nouvelle méthode de comptabilité analytique qui sera mise en place et testée en 1997. Dans ces conditions, les problèmes de sous-tarifcation de certains produits ne pourraient pas être corrigés avant 1998.

I. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET ANNEXE POUR 1997

A. EVOLUTION GLOBALE

Le projet de budget annexe des Journaux officiels atteint, en recettes et en dépenses nettes, **906 millions de francs** dans le projet de loi de finances pour 1997. Il est en progression de 5,3 % par rapport au budget voté en 1996 (860 millions de francs).

Il s'agit, cette année encore, d'un budget équilibré, sans intervention de l'Etat. L'excédent d'exploitation prévisionnel s'élèvera à 38,5 millions de francs, soit une augmentation de 9,5 % par rapport à 1996.

Globalement, les crédits destinés aux **dépenses d'exploitation** des "Journaux officiels" atteindront 867,5 millions de francs. Elles font l'objet d'un effort de maîtrise puisqu'elles ne progresseront que de 5,2 % par rapport à 1996, alors que lors du budget précédent elles avaient connu une augmentation de plus de 13 %.

Les **recettes**, qui atteignent 906 millions de francs, sont en augmentation de 5,3 % par rapport à 1996. Le reversement au Trésor équivaldra à la totalité de l'excédent d'exploitation, soit 38,5 millions de francs (contre 14 millions de francs en 1996). L'augmentation du fonds de roulement sera de 8,4 millions de francs l'an prochain (11,4 en 1996).

B. LES PREVISIONS DE RECETTES ET DE DEPENSES D'EXPLOITATION

1. Les recettes prévisionnelles

Loi de finances pour 1997 : Journaux officiels
LES RECETTES D'EXPLOITATION

(en millions de francs)

	Budget voté 1996	Projet Budget 1997	Evolution en %
VENTES au numéro	42,0	38,0	- 9,5
ABONNEMENTS.....	51,5	51,5	--
ANNONCES.....	694,0	727,8	+4,8
Travaux.....	32,9	23,8	- 27,6
Bases de données.....	18,5	20,0	+ 8,1
Autres	14,1	36,4	+ 158,1
Autres produits de gestion courante	3,0	3,5	+ 16,6
Produits exceptionnels.....	4,0	5,0	+ 25,0
TOTAL.....	860,0	906,0	+ 5,3

Les recettes des Journaux officiels pour 1997 connaîtront une progression sensible avec une augmentation de 5,3 % par rapport aux recettes prévues en 1996 et de 3,9 % par rapport aux recettes effectivement constatées en 1995.

Elle s'explique principalement par la progression des recettes liées aux annonces légales et obligatoires au BODACC (Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales) et au BALO (Bulletin officiel des annonces légales obligatoires). Celles-ci augmentent, en effet, d'environ 5 %, alors qu'elles représentent à elles seules plus de 80 % de l'ensemble des ressources du budget annexe. Ces prévisions tiennent compte de la progression constante, depuis plusieurs années, des recettes des annonces légales qui permettent de compenser les pertes d'exploitation constatées sur les ventes au numéro.

Les ventes directes au numéro connaîtront d'ailleurs une diminution sensible (- 9,5 %) du fait du tassement de la production éditoriale de la direction des Journaux officiels déjà constatée en 1995.

L'augmentation prévisionnelle des recettes tient compte du relèvement prévu des tarifs des annonces et des publications, à hauteur de 2,5 % au 1er janvier 1997.

2. Les dépenses prévisionnelles

Loi de finances pour 1997 : Journaux officiels DÉPENSES D'EXPLOITATION

(en millions de francs)

	Budget voté 1996	Projet Budget 1997	Evolution en %
Chap. 60 : ACHATS	126,6	129,8	+ 2,5
Chap. 61 et 62 : Services extérieurs.....	131,9	149,3	+ 13,2
Chap. 63 : Impôts et taxes	4,6	4,8	+ 5,6
Chap. 63 : CHARGES DE PERSONNEL	540,9	552,5	+ 2,1
dont SACI-JO	301,4	309,8	+ 2,8
Autres dépenses	2,6	2,7	+ 2,2
Charges exceptionnelles.....	1,2	1,2	--
Amortissements.....	17,0	27,0	+ 58,8
TOTAL	824,8	867,5	+ 5,2
EXCEDENT	35,2	38,5	+ 9,5

Les dépenses d'exploitation progresseront de 5,2 % par rapport à la loi de finances pour 1996. Cette augmentation de 43 millions de francs est relativement modérée par rapport à celle de l'année dernière (98,4 millions de francs) :

Elle s'explique principalement par :

- la hausse de 13,2 % (18 millions de francs) des "services extérieurs" qui correspond à une remise à niveau des dépenses d'expédition, prenant en compte les hausses de tarifs postaux et la sous-estimation en 1996 des effets de la disparition de la franchise postale ;
- la hausse des dépenses de personnel et charges sociales, en augmentation de 2,1 %, soit 11,7 millions de francs, qui correspond à la hausse conventionnelle des salaires prévue dans la presse parisienne pour 1997 ;
- enfin, il faut noter que le poste "achats", qui recouvre principalement les dépenses de papier et de sous-traitance, s'est stabilisé puisqu'il n'augmente que de 2,5 % après une progression de 24 % en 1996. Cette prévision traduit une baisse possible du prix du papier (alors que celui-ci avait augmenté de 40 % en 1995) et le rapatriement en production interne de travaux jusque là confiés à la sous-traitance.

C. LES OPERATIONS EN CAPITAL

RECETTES EN CAPITAL

(en millions de francs)

	Budget voté 1996	Projet Budget 1997	Evolution en %
Amortissements.....	17,0	27,0	+ 58,8 %
Excédent d'exploitation ...	35,2	38,5	+ 9,5 %
TOTAL	52,2	65,5	+ 25,5 %

Fonds de roulement			
Prélèvement (-) ou augmentation (+)	+ 11,4	+ 8,4	- 26,5

DEPENSES EN CAPITAL

(en millions de francs)

	Budget voté 1996	Projet Budget 1997	Evolution en %
Immobilisations.....	26,7	18,6	- 30,4 %
Versement Trésor	14,0	38,5	+ 175,1 %
TOTAL	40,7	57,1	+ 40,2 %

<i>Autorisations de pro- gramme</i>	24,7	16,8	- 31,8 %
---	------	------	----------

Les dépenses d'investissement s'élèveront à 18,6 millions de francs. Elles couvriront un certain nombre d'opérations de rénovation des bâtiments et viendront compléter diverses installations techniques dans le cadre de la chaîne de production.

Ces opérations d'investissement connaissent une diminution significative de 30 %, déjà amorcée l'année dernière, du fait de l'achèvement de la modernisation réalisée ces quatre dernières années.

Loi de finances 1997 : Journaux officiels

EXCEDENT D'EXPLOITATION

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Excédent d'exploitation	81	70	66,6	63,6	35,2	38,5
Excédent versé au Trésor	70	43	43	58,5	14	38,5
En pourcentage	86 %	61 %	64 %	92 %	39 %	100 %

L'excédent d'exploitation prévu en 1997 connaîtra une progression sensible de 9,5 %, principalement du fait de la maîtrise des dépenses, après une baisse importante enregistrée en 1996 (- 4,4 %). Il sera intégralement reversé au Trésor.

Les dotations aux amortissements et provisions passent de 17 à 27 millions de francs, reflétant ainsi plus fidèlement la réalité du coût des amortissements. Elles couvrent intégralement les dépenses d'investissement (18,6 millions) permettant de dégager un excédent de 8,4 millions de francs qui viendra augmenter le fonds de roulement. Celui-ci s'élève à 204 millions de francs au 31 décembre 1995.

II. UN BUDGET EN EXCEDENT MARQUE PAR UN DESEQUILIBRE FINANCIER DES PRESTATIONS

La direction des Journaux officiels ne reçoit plus aucune subvention d'équilibre d'exploitation du budget général depuis 1988.

Il faut cependant noter que les recettes des Journaux officiels proviennent, à hauteur de 80 %, du produit des annonces légales (essentiellement BODAAC) permettant ainsi de financer les publications déficitaires du Journal officiel "Lois et décrets" et Journal officiel "Débats".

Cependant, la progression des recettes et une relative stabilisation des dépenses permettront un redressement de l'excédent d'exploitation alors que celui-ci était en diminution depuis 1990.

A. L'ÉVOLUTION DES RECETTES

Après une augmentation exceptionnellement forte en 1994 (+ 17,3 %), la production éditoriale de la direction des Journaux officiels a légèrement baissé en 1995 (- 2,3 %).

Cependant, les recettes d'exploitation ont progressé de 6,1 % en 1995, atteignant un montant de 861,4 millions de francs contre 811,6 en 1994. Ce montant des recettes s'est révélé très supérieur à celui prévu dans le budget voté (790 millions de francs) et a pu être atteint grâce à un redressement des recettes d'annonces qui ont progressé de façon beaucoup plus rapide que prévu lors de l'établissement du budget au printemps 1994.

Les ressources tirées des **annonces légales** ont progressé de 9,2 % en 1995. Elles se sont élevées à 711,4 millions de francs au lieu de 629,9 millions de francs initialement prévus, soit une augmentation de 12,8 %.

Ce bond est dû principalement à l'augmentation du volume des annonces dans le BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires) et surtout dans le BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics), les administrations et les collectivités publiques ayant été fortement incitées à mieux respecter la réglementation en matière d'achats et de marchés publics.

Recettes des annonces en 1995

(en millions de francs)

Nom de l'édition	Coût de la confection	Recettes Annonces	Recettes Vente de la Publication	Recettes totales	Importance relative dans les recettes en %
BODACC	160,53	427,59	2,44	430,03	59,26
BOAMP	229,87	167,34	10,05	177,39	24,44
BALO	11,22	94,00	0,83	94,83	13,06
ASSOCIATION	22,36	19,97	0,93	20,91	2,88
DIVERS (1)	ns	2,47	ns	2,47	0,34
TOTAL	423,98	711,37	14,25	725,63	

(1) Ces annonces paraissent dans le JO Lois et Décrets

En 1996, la progression des recettes attendues devrait être de l'ordre de 8 %, dont 15 % pour le BOAMP et 6 % pour le BODACC et le BALO.

S'agissant des ventes au numéro et des abonnements, la stagnation des recettes déjà constatées depuis plusieurs années s'est poursuivie. En effet, leur chiffre d'affaires global s'est élevé à 86,7 millions de francs en 1995, contre 86,6 millions de francs en 1994 et 86,3 millions en 1993.

La tendance déjà observée depuis 1990 à une érosion des abonnements aux éditions papier et à une augmentation de celui des abonnements aux microfiches s'est poursuivie en 1995. En outre, 1995 a vu la mise en place d'un nouveau produit offert en abonnement, le disque optique compact (DOC) image des Lois et décrets. Le nombre total d'abonnements servis a encore diminué de 2,3 % en 1995.

Evolution du nombre total d'abonnements servis

	1992	1993	1994	1995	1995/1994
Editions papier	266.008	265.051	257.420	251.510	- 2,3
Editions microfiches	5.480	5.696	5.888	5.922	+ 0,6
Editions DOC	--	--	--	829	--
TOTAL	271.488	270.747	263.308	258.261	- 1,9

Ces évolutions du nombre d'abonnements peuvent s'expliquer par l'introduction de la participation aux frais d'expédition sur les bulletins annexes. Bien qu'elle ne couvre encore que 25 % des dépenses à la charge de la direction des Journaux officiels, cette participation a induit en 1995, une augmentation du prix d'abonnement de 80 % pour le BODACC et de 64 % pour le BOAMP.

Les ventes d'ouvrages et de périodiques ont diminué de façon sensible en quantité vendues, - 11,6 %, mais de façon moins marquée en recettes, - 2,1 %, celles-ci se sont élevées en 1995 à 33,6 millions de francs. La chute des ventes d'ouvrages a été particulièrement forte pour les ouvrages thématiques, les codes et les ouvrages des ministères.

Dans ce contexte, il faut rappeler, comme cela avait déjà été souligné l'année dernière, que le prix de vente des Journaux officiels "Lois et décrets" est quatre fois inférieur à son prix de revient. Le rapport est environ de quatre francs pour douze francs. Une augmentation significative du tarif au numéro ou de l'abonnement permettrait de rétablir l'équilibre d'exploitation de cette publication. Une mesure identique pourrait être envisagée par les Journaux officiels "Débats", les écarts entre prix de vente et prix de revient étant encore plus marqués pour cette publication.

S'agissant des bases de données télématiques (JOEL, JOELECO, Fonctionnaires), les recettes tirées de ces services assurés par la direction des Journaux officiels ont reculé de 3,5 % en 1995, principalement du fait de mauvais résultats de la base fonctionnaires (- 28,8 %). En revanche, 1995 a enregistré une augmentation de recettes au titre des banques de données juridiques avec une croissance de 19 % des redevances que verse à la direction des Journaux officiels, le serveur OR Télématique. Cette augmentation permet au total, une stabilisation du montant des recettes tirées de la diffusion des produits télématiques et des banques de données (+ 0,3 %).

Enfin, les recettes constatées au 30 juin 1996 excèdent de 8,8 % celles observées au 30 juin 1995. Les tendances observées en 1995 se poursuivent. En effet, les abonnements ont encore diminué de 2,2 %, le recul sur les ventes d'ouvrages se poursuit avec une baisse de 11,7 %. En revanche, les consultations des banques de données télématiques et juridiques sont en progression de 2 %.

B. L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES

En 1995, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 3,4 % atteignant 791,3 millions de francs contre 765 millions en 1994. L'augmentation des dépenses ordonnancées au 30 juin 1996 par rapport au 30 juin 1995 est de 11,15 %.

On examinera successivement les dépenses ordinaires et les dépenses en capital.

1. Les dépenses ordinaires

Les données ci-dessus recouvrent des évolutions contrastées.

Tout d'abord, les **charges de personnel** ont diminué de 4,7 % en 1995 par rapport à 1994 à la suite des réductions d'effectifs intervenues à la SACI-JO et à la direction des Journaux officiels dans le cadre des mesures sociales d'accompagnement de la modernisation.

Globalement, les frais de personnel et charges sociales se sont élevées à 524 millions de francs contre 550 millions en 1994. Ces évolutions sont la conséquence des suppressions d'emplois budgétaires intervenus en 1995, 35 à la SACI-JO et 7 à la direction. Le nombre d'emplois budgétaires devrait rester stable en 1996.

Evolution des effectifs (personnels titulaires et temporaires)

Année	Direction	SACI-JO	Total direction et SACI-JO
1986	629	434	1.063
<i>dont temporaires</i>	<i>(10)</i>	<i>(6)</i>	
1987	625	427	1.052
<i>dont temporaires</i>	<i>(12)</i>	<i>(4)</i>	
1988	615	448	1.063
<i>dont temporaires</i>	<i>(15)</i>	<i>(48)</i>	
1989	619	451	1.070
<i>dont temporaires</i>	<i>(21)</i>	<i>(51)</i>	
1990	633	451	1.084
<i>dont temporaires</i>	<i>(19)</i>	<i>(46)</i>	
1991	638	450	1.088
<i>dont temporaires</i>	<i>(27)</i>	<i>(47)</i>	
1992	625	451	1.076
<i>dont temporaires</i>	<i>(26)</i>	<i>(51)</i>	
1993	673	451	1.124
<i>dont temporaires</i>	<i>(40)</i>	<i>(51)</i>	
1994	656	444	1.100
<i>dont temporaires</i>	<i>(32)</i>	<i>(44)</i>	
1995	642	420	1.062
<i>dont temporaires</i>	<i>(21)</i>	<i>(18)</i>	
1996 <i>(30.06.1996)</i>	642 <i>(26)</i>	420 <i>(18)</i>	1.062

On relève qu'en 1995, la mise en oeuvre opérationnelle de la deuxième génération de photocomposition et de la nouvelle chaîne d'impression a permis de diminuer de façon sensible, le recours au personnel temporaire. Toutefois, l'évolution significative du plan de charge et

l'augmentation de la production éditoriale traitée en interne ont rendu nécessaire des renforcements momentanés des équipes de production. Cette situation devrait se reproduire en 1996.

Par ailleurs, les dépenses de **sous-traitance** qui sont principalement liées aux opérations de composition et d'impression, se sont élevées en 1995 à 65 millions de francs, contre 85 millions de francs en 1994, ce qui représente une diminution sensible de 23,5 %. Cette baisse résulte de la volonté de la direction des Journaux officiels de rapatrier une partie de la production éditoriale sous-traitée afin de rentabiliser les investissements réalisés par la modernisation des outils de production.

Les autres dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation de 24 % sous l'effet principalement de la hausse du prix du papier qui a atteint 40 % en glissement annuel au cours de l'année 1995 et le poids croissant des frais d'expédition supportés par la direction des Journaux officiels sous l'effet conjugué des hausses de tarifs de la Poste et de la forte progression du volume des expéditions réalisées.

Enfin, la progression des charges de 11 % au premier semestre 1996 s'explique par la forte augmentation de deux postes : les "*autres services extérieurs*" (chapitre 62-02) consécutive à la suppression de la franchise postale et la "*SACI-JO*" (chapitre 64-09) du fait du différentiel de taux de TVA (18,6 % au premier semestre 1995, 20,6 % au premier semestre 1996) et du décalage dans le temps (de juillet à juin) du paiement du 13ème mois.

2. Les dépenses en capital

En 1995, le montant des investissements s'est élevé à 23,9 millions de francs au lieu de 86 millions de francs en 1994 et des 30 millions initialement prévu. Ces dépenses se répartissent entre les matériels d'impression (5 millions de francs), les derniers aménagements liés à la modernisation (6,2 millions de francs) et la rénovation de restaurant (2,5 millions de francs). Au titre des investissements informatiques, l'opération importante engagée en 1995 et qui sera poursuivie en 1996, consiste à étendre le système informatique de photocomposition programmée mis en place en 1992, à la production des banques de données juridiques.

Le plan de modernisation entamé en 1990 s'est achevé en 1995.

Les Journaux officiels auront investi 120 millions de francs au titre de ce programme de rénovation.

C. L'EXCÉDENT D'EXPLOITATION ET LE REVERSEMENT EFFECTUÉ AU TRÉSOR

En 1995, l'excédent d'exploitation constaté s'est établi à 70 millions de francs contre 63,5 millions de francs initialement prévus. Cet écart positif est principalement lié à la progression du produit des annonces. 58,5 millions de francs ont été reversés au Trésor comme cela était initialement prévu.

En 1996, l'excédent d'exploitation a été ramené à 35,1 millions dans le budget voté, soit une baisse de 45 % par rapport à 1995, ceci afin de tenir compte de la forte augmentation des dépenses prévisionnelles retenue pour cette année.

Ceci devrait entraîner une importante contraction de l'excédent versé au Trésor qui s'élèverait à 14 millions de francs.

Cependant, l'amélioration des recettes constatée en 1996 permet d'envisager en 1997 un redressement de l'excédent d'exploitation qui devrait s'élever à 38,5 millions de francs et être intégralement reversé au Trésor.

Entre 1991 et 1995, les Journaux officiels ont reversé au Trésor environ 275 millions de francs.

III. QUELQUES PISTES D'EVOLUTION DES JOURNAUX OFFICIELS

A. LA RECHERCHE DE GAIN DE PRODUCTIVITÉ ET LES PROBLÈMES DE SOUS-TARIFICATION

Il s'agirait tout d'abord de décharger la SACI-JO des tâches qui ne relèvent pas à proprement parler des tâches de photocomposition et d'impression et de développer en conséquence la saisie à la source et la transmission numérisée des informations. A ce titre, la direction des Journaux officiels envisage la mise en place d'une cellule spécialisée dans les problèmes techniques que pose la saisie à la source et le lancement d'une campagne d'incitation menée auprès des grands partenaires institutionnels qui devraient permettre de porter la part de la saisie à la source à 40 % du total des pages publiées en l'an 2000.

Parallèlement, il serait souhaitable d'adopter la politique de tarification des produits et services de diffusion. En effet, un certain nombre de publications sont manifestement sous-tarifées par rapport à leur prix de revient actuels (JO "Lois et décrets", "Débats"...). Il en va de même pour les abonnements. Consciente de la nécessité de procéder à une révision de sa politique tarifaire, la direction des Journaux officiels a, notamment, décidé :

- la mise en place d'un nouveau système de comptabilité analytique ;
- l'établissement d'une nouvelle tarification concernant le BOAMP dans sa nouvelle présentation en trois éditions ;
- d'engager une concertation avec l'Assemblée nationale et le Sénat s'agissant de la tarification des documents parlementaires et, plus généralement, de l'ensemble des éditions parlementaires.

Des propositions de réforme concernant l'ensemble de la politique tarifaire des Journaux officiels pourraient être faites en 1997.

B. LA RÉOLUTION DU PROBLÈME DES RETRAITES

L'effort de maîtrise des dépenses engagé par la direction des Journaux officiels suppose que soit traité le problème de la caisse des pensions dont le déficit pèse de plus en plus lourdement sur le budget annexe.

A la suite des recommandations faites sur ce point par le récent rapport de l'Inspection générale des finances, des négociations ont été engagées avec les partenaires sociaux. Des évolutions brutales ne semblent

pas pouvoir être envisagées dans l'immédiat. Il a cependant été convenu qu'il fallait mener une étude sur les différentes possibilités existantes et notamment sur un éventuel basculement des régimes spécifiques des Journaux officiels sur les régimes de droit commun (AGIRC et ARRCO). La direction du Budget a été sollicitée pour réaliser cette étude.

C. L'EVENTUELLE REMISE EN CAUSE DES PRIVILEGES D'IMPRIMERIE

La mission de l'Inspection générale des finances soulignait dans son rapport que les privilèges d'imprimerie dont disposent actuellement les Journaux officiels risquaient, tôt ou tard, d'être remis en cause au niveau communautaire.

Elle évoquait notamment les menaces qui pesaient sur la "rente" que constituent les annonces légales pour les Journaux officiels. Il convient cependant de rappeler, qu'en l'état actuel du droit, la mission n'a retrouvé aucune trace précise d'un projet de directive communautaire risquant de mettre en cause le système des annonces légales françaises.

En tout état de cause, il semblerait que même pour les produits qui pourraient être regardés comme concurrentiels (codes et brochures, bulletins officiels), le droit européen et français est respecté dès lors qu'il s'agit d'une activité économiquement équilibrée.

S'il n'est pas question, à l'heure actuelle, de remettre en cause le monopole des Journaux officiels, il ne paraît pas inutile d'envisager une réflexion sur une réforme structurelle de cette administration afin de lui permettre d'affronter la concurrence dans les meilleures conditions.

Réunie le mardi 5 novembre 1996, sous la présidence de M. François TRUCY, membre du Bureau, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption des crédits du budget annexe des Journaux officiels pour 1997.

Le Sénat sur Internet : <http://www.senat.fr>
Minitel : 3615 - code SENATEL
L'Espace Librairie du Sénat : téléphone 01-42-34-21-21

109970860-001196. - Sénat 86.

ISBN 2-11-100815-X



9 782111 008151

Imprimé par la Direction des Journaux officiels,
26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15

ISSN 1240-8425

Prix de vente au public : 3,80 F.